
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 13 FEVRIER 2024

OBJET : RESSOURCES HUMAINES

Contrat d'assurance des risques statutaires 2025-2028

N° 2024-03

Date de transmission en Préfecture : 20 FEV. 2024

Date de mise en ligne :

Date de la convocation du Conseil d'administration : **9 FEVRIER 2024**

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : **17**

Président de séance : **Sébastien FRANÇOIS**

Secrétaire de séance : **Marie-Thérèse MAUCOUR**

Membres présents à la séance : Sébastien FRANÇOIS – Christian VIVENS – Marie-Thérèse MAUCOUR – Noëlle CROUZET – Béatrice VERDIER – Nathalie BERTOCCHI – Jean-Louis CHAPON – Christiane CONSTANT – Jessica DIONISIO

Membre absent pour partie, excusé ayant donné pouvoir : Michèle EYMARD (à Béatrice VERDIER)

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Serge BÉRARD (à Sébastien FRANÇOIS) – Agnès BERAL (à Jessica DIONISIO) – Jean VIRET (à Marie-Thérèse MAUCOUR) – Christelle RIVAT (à Christian VIVENS) – Xavier DÉMONET (à Christiane CONSTANT)

Membres absents, excusés sans pouvoir donné : Brigitte GAUTHIER-DUMORTIER – Lionnel BRUNEL

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu l'article 26 alinéa 5 encore en vigueur de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et du code général de la fonction publique portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ou des textes précédant le code et non encore codifiés et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 13 FEVRIER 2024

La commission n°1 « Finances, ressources humaines et affaires générales » a vu le dossier le 6 février 2024.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

L'exposé de Monsieur le vice-Président entendu,

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

- VALIDE l'opportunité pour le CCAS de Brignais de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- VALIDE l'opportunité de confier au Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la métropole de Lyon (CDG69) le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence en précisant, que le Centre de gestion peut légalement souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction au CCAS de Brignais ;
- DÉCIDE de charger le Centre de gestion de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des contrats d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.
- PRÉCISE que ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :
 - Agents affiliés à la CNRACL : décès, congé pour invalidité temporaire imputable au service, longue maladie et maladie de longue durée
 - Agents affiliés IRCANTEC : congé pour invalidité imputable au service, grave maladie
- INDIQUE que ces contrats devront également avoir les caractéristiques suivantes :
 - Durée du contrat : 4 ans, à effet au 1^{er} janvier 2025
 - Régime du contrat : capitalisation
- PRÉCISE que la décision éventuelle d'adhérer aux contrats proposés fera l'objet d'une délibération ultérieure et de la signature d'une convention spécifique avec le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Rhône et de la métropole de Lyon (CDG69)

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU MARDI 13 FEVRIER 2024

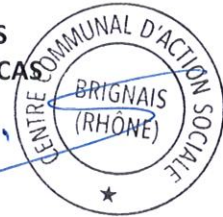
- DIT que les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 012 – compte 64131 et /ou 64111 du budget du CCAS de Brignais – exercices 2024 et suivants

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Serge BÉRARD
Maire de Brignais
Président du CCAS

Sébastien FRANCOIS
Vice-Président du CCAS



Marie-Thérèse MAUCOUR
Secrétaire de séance

M. T. Maucour